

2004



.....

*Rapport de gestion pour
l'exercice terminé le 31 décembre 2004*

OSISKO EXPLORATION LTÉE

RAPPORT DE GESTION

1. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Ce rapport de gestion préparé par la direction d'Osisko Exploration Ltée (la "Société") présente l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 et permet d'évaluer les variations avec l'exercice précédent. Ce rapport de gestion, fait en date du 25 avril 2005, doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels vérifiés de la Société ainsi que des notes afférentes.

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des renseignements contenus dans ce rapport de gestion. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants déterminés selon des estimations et des jugements de la part de la direction. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens.

Nos vérificateurs indépendants, Villeneuve et Venne, ont été mandatés pour exprimer une opinion professionnelle sur les états financiers. Leur vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et inclut le contrôle par sondages et d'autres procédures qui permettent aux vérificateurs d'exprimer une opinion afin de déterminer si les états financiers préparés par la direction sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider la direction, le conseil a nommé un comité de vérification formé de trois administrateurs, dont un qui n'est pas membre de la direction. Le comité rencontre les vérificateurs indépendants afin de discuter des résultats de leur vérification et de leur rapport de vérification avant de soumettre les états financiers au conseil d'administration pour qu'il examine et approuve leur envoi aux actionnaires. À la suite de la recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers de la Société.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés de ce document, qui ne sont pas appuyés par des faits historiques, sont d'ordre prospectif, ce qui signifie qu'ils comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les futurs résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêts, des situations géologiques imprévues ou des données géologiques erronées, des réglementations environnementales plus sévères, des conditions imprévues qui sont défavorables à l'extraction, des situations politiques défavorables et des changements de réglementation et de politiques gouvernementales. Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur.

3. REVUE DES ACTIVITÉS D'EXPLORATION

3.1. SOMMAIRE

La Société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers, dans le but de découvrir et de définir des gisements métallifères économiques. L'objectif corporatif de la Société vise présentement l'acquisition et le développement de propriétés aurifères au Québec et au Brésil, avec l'objectif à moyen terme de définir des ressources minérales aurifères exploitables par mine à ciel ouvert.

Lors de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004, la Société a effectué des travaux d'exploration sur deux propriétés au Québec (Bellechasse et Barry) et trois propriétés au Brésil (Santa Catarina, Palma et Castelo dos Sonhos). Suite aux résultats des travaux d'exploration obtenus sur les propriétés Bellechasse, Santa Catarina et Palma, la Société a décidé d'abandonner ces propriétés car les résultats ont démontré qu'elles ne rencontraient pas les objectifs corporatifs.

La Société a fait l'acquisition, au mois de décembre 2004, de la propriété Canadian Malartic, située au Québec dans la région de l'Abitibi. Ce projet-clé constitue un ajout important à l'actif de la Société car la propriété recèle l'ancienne mine Canadian Malartic et une ressource aurifère historique significative.

Au 31 décembre 2004, la Société avait donc trois propriétés actives dans son portefeuille (Canadian Malartic et Barry, Québec et Castelo dos Sonhos, Brésil).

Sommaire des propriétés minières d'Osisko Exploration en 2004

	Substance	Nbre de claims/ permis	Participation	Statut de la propriété	Statut aux livres	Travaux planifiés 2005
Hébécourt	Cu-Zn	45	100%	Vendu	Radiée	-
Cameron/Esther	Au	74	100%	Abandonné	Radiée	-
Bellechasse	Au	209	Option	Abandonné	Radiée	-
Etchemin	Au	52	100%	Abandonné	Radiée	-
Montagne	Li-Ta	6	100%	Abandonné	Radiée	-
Canadian Malartic	Au	48	100%	Active	Bien minier	Forages et compilation
Barry	Au	6	Option	Active	Bien minier	Forages
Payne Bay	Ni-Cu	3	48%	Inactive	Radiée	Partenariat
Palma	Au	1	63%	Abandonné	Radiée	-
Castelo dos Sonhos	Au	13	Option	Active	Bien minier	Échantillonnage
Barro Alto	Au	1	Option	Abandonné	Radiée	-
Santa Catarina	Au	2	Option	Abandonné	Radiée	-

Frais d'exploration reportés 2004

Propriété	Solde au 31-12-2003 \$	Frais d'exploration \$	Radiation \$	Droits miniers \$	Crédits d'impôts \$	Solde au 31-12-2004 \$
QUEBEC						
HÉBÉCOURT	23 148	-	(23 148)	-	-	-
CAMERON/ESTHER	-	-	-	-	-	-
BELLECHASSE Forages	538 122	334 299	(645 176)	(64 927)	(162 318)	-
ETCHEMIN Compilation/géomatique	2 896	2 476	(5 372)	-	-	-
MONTAGNE	-	-	-	-	-	-
BARRY Forages	-	352 051	-	-	-	352 051
MALARTIC	-	-	-	-	-	-
BRÉSIL						
BARRO ALTO	-	-	-	-	-	-
SANTA CATARINA Compilation/géomatique Géochimie/géophysique	-	34 280 127 943	(162 223)	-	-	-
PALMA Compilation/géomatique Géochimie/géophysique Forages	-	9 856 12 435 65 501	(87 792)	-	-	-
CASTELO DOS SONHOS Compilation/géomatique Géochimie/géophysique	-	82 305 52 480	-	-	-	134 785
	564 166	1 073 626	(923 711)	(64 927)	(162 318)	486 836

Frais d'exploration reportés 2003

Propriété	Solde au 31-12-2002 \$	Frais d'exploration \$	Radiation \$	Droits miniers \$	Crédits d'impôts \$	Solde au 31-12-2003 \$
QUEBEC						
PAYNE BAY	238 142	-	(238 142)	-	-	-
MHT	49 606	42	(49 648)	-	-	-
HÉBÉCOURT	23 148	-	-	-	-	23 148
OTISH	255	-	(255)	-	-	-
CAMERON/ESTHER	7 599	-	(7 599)	-	-	-
BELLECHASSE Forages	-	538 122	-	-	-	538 122
ETCHEMIN Compilation/géomatique	-	2 896	-	-	-	2 896
	318 750	541 060	(295 644)	-	-	564 166

3.2. CANADIAN MALARTIC

La propriété Canadian Malartic, acquise à 100% au mois de décembre 2004, comprend 47 claims et une concession minière (superficie totale de 1466 hectares), situés dans le canton de Fournière en Abitibi méridionale, immédiatement au sud de la ville de Malartic. La propriété comprend l'ancienne mine Canadian Malartic, une opération souterraine qui a produit 9,9 millions de tonnes titrant une moyenne de 3,37 g/t Au (1,08 millions d'onces) entre 1935 et 1965.

La propriété a fait l'objet d'un programme important de forages par *Minerai Lac Ltée* entre 1980 et 1987 (plus de 55, 000 mètres de forages). Ce programme avait pour but de définir des ressources aurifères économiques situées à moins de 100 mètres de la surface, dans le cadre d'un programme qui visait une exploitation éventuelle à ciel ouvert. Ce programme s'est avéré un succès et Minerai Lac a réussi à définir cinq zones minéralisées sur la propriété, toutes situées près de la surface :

RESSOURCES ESTIMÉES PAR MINERAI LAC, 1984-1986 :

Zone Wolfe:	3 928 150 tonnes métriques @ 1,99 g/t Au	(251 140 onces d'or)
Zone F	2 039 018 tonnes métriques @ 1,78 g/t Au	(116 875 onces d'or)
Zone P	826 933 tonnes métriques @ 1,78 g/t Au	(47 400 onces d'or)
Zone Gilbert	863 046 tonnes métriques @ 2,33 g/t Au	(64 690 onces d'or)
Zone A	503 289 tonnes métriques @ 2,43 g/t Au	(39 390 onces d'or)

La ressource cumulative de ces cinq zones, telle que définie par Minerai Lac, comprend 8,16 million de tonnes métriques titrant une moyenne de 1,98 g/t Au, soit environ 520,000 onces d'or. Notons que ces estimations de ressources minérales sont rapportées ici comme des ressources historiques non classifiées selon la Norme canadienne 43-101. La Société n'a pas vérifiée ces calculs de ressources. Les ressources minérales rapportées selon des normes de divulgations autres que celles de la Norme canadienne 43-101 ne devraient pas être considérées conformes aux définitions et standards en vigueur actuellement. La Société croit, cependant, que ces estimations sont raisonnablement fiables et pertinentes. Le lecteur est invité à consulter le site web de la Société (www.osisko.com) s'il désire visualiser les cartes géologiques de la propriété.

Cette propriété représente donc un actif important pour la Société et elle fera l'objet de la majeure partie des travaux d'exploration et de développement dans le court et moyen terme. La Société est de l'opinion que les calculs des ressources historiques ont été conservateurs et que la propriété recèle un excellent potentiel pour la découverte et/ou la définition de ressources additionnelles exploitable par mine à ciel ouvert.

3.3. BARRY

La Société a signé une entente, au mois d'avril 2004, avec Ressources Murgor Inc. et Ressources Freewest Inc., permettant à la Société d'acquérir un intérêt de 55% dans six claims situés dans le canton de Barry en Abitibi orientale, en contrepartie (i) d'un paiement de 225 000 \$ sur une période de 1 ans, (ii) de l'émission de 100 000 actions de la Société, (iii) de la soumission d'un rapport technique 43-101 définissant la ressource aurifère mesurée du gisement situé sur la propriété, un an après la signature de l'entente et (iv) de la soumission d'une étude de faisabilité escomptable deux ans après la signature de l'entente. La Société a également l'option d'augmenter son intérêt à 65% en contrepartie (i) de l'émission de 200 000 actions additionnelles de la Société, (ii) de l'annonce de la décision de mettre le gisement en production et (iii) du financement de 100% des coûts de développement associés à la mise en production, dans un délai de trois ans après la signature de l'entente.

Les résultats des programmes de forages 2004 (environ 1 850 mètres de forages) ont permis de mieux définir les dimensions du gisement aurifère de Barry, qui s'étend maintenant sur une longueur de 250 mètres, une largeur de 25 à 80 mètres et une profondeur de 5 à 25 mètres de la surface. Le gisement est

d'orientation quasi-horizontale et comprend un stockwerk de veinules de quartz-calcite-pyrite-or natif. La teneur aurifère moyenne de la plupart des forages se tient entre 2 et 4 g/t Au. Les travaux de 2004 ont aussi permis d'établir la possibilité d'une extension du gisement sur une longueur de 450 mètres vers le sud-ouest, ainsi que la présence de deux autres zones minéralisées (Zones 45 et 48). Le lecteur est invité à consulter le site web de la Société (www.osisko.com) s'il désire visualiser les cartes géologiques de la propriété et obtenir plus de détails sur les résultats de forages.

3.4. CASTELO DOS SONHOS

La Société a signé une entente, au mois de mars 2004, avec Amazonia Mineração Ltda., permettant à la Société d'acquérir un intérêt 70% dans treize permis (72 000 hectares) de la propriété Castelo dos Sonhos, située dans l'état de Para dans le nord du Brésil. L'intérêt peut être acquis en contrepartie d'un paiement de 470 000 \$ étalé sur une période de deux ans. La propriété recèle une grande zone d'altération (10 km par 10 km) contenant des minéralisations de cuivre-or. Cette propriété a fait l'objet de 1,5 M \$ US de travaux d'exploration de la part de Barrick Gold Corp. dans les années 90. Ces travaux ont inclus de la géochimie de sol et de sédiments de ruisseaux, des levés géophysiques, des tranchées et approximativement 2 000 mètres de forages. Ces travaux ont défini deux zones minéralisées sur la propriété (Esperança Sul et Esperança Centro), d'une longueur de 5 km et de 2 km respectivement. Les tranchées et forages sur Esperança Sul ont recoupé de la minéralisation aurifère qui a titré, dans un forage, jusqu'à 20 mètres @ 2,80 g/t Au.

La Société a complété des travaux d'échantillonnage et de vérification diligente sur cette propriété en 2004 afin de confirmer l'étendu du système minéralisé. Le lecteur est invité à consulter le site web de la Société (www.osisko.com) s'il désire visualiser les cartes géologiques de la propriété et obtenir plus de détails sur les résultats des anciens forages.

3.5. PERSPECTIVES 2005

La Société poursuivra ses travaux d'exploration et de développement sur les propriétés Canadian Malartic, Barry et Castelo dos Sonhos en 2005. Les fonds présentement disponibles permettront des travaux d'exploration qui seront complétés lors des deux premiers trimestres de l'exercice 2005. Ces travaux comprendront :

- 1) une campagne de forages de 800 m sur la propriété Barry, qui aura pour but de vérifier, près de la surface, l'extension sud-ouest du gisement ainsi que l'étendu des Zones 45 et 48 (budget de 130 000 \$);
- 2) une campagne de forages de 3300 m sur la propriété Canadian Malartic (budget de 500 000 \$) qui aura pour but de tester l'extension en profondeur (> 100 m) de la minéralisation aurifère dans la Zone F du gisement, tout en vérifiant les résultats historiques obtenus dans cette zone (confirmation des résultats dans l'objectif de calculer une ressource conforme à la norme 43-101);
- 3) une poursuite des travaux de compilation des données de forages et de modélisation du gisement Canadian Malartic (budget de 50 000 \$);
- 4) Échantillonnage lithologique (Cu-Au) de la propriété Castelo dos Sonhos (budget de 30 000 \$).

La décision de poursuivre les travaux sur la propriété Barry pour acquérir, dans un premier temps, un intérêt de 55% dépendra des résultats de la campagne de forages du premier trimestre 2005. Cette décision sera prise lors du début du deuxième trimestre.

La Société a l'intention d'axer ses efforts d'exploration et de développement sur la propriété Canadian Malartic en 2005, dans le but de confirmer et potentiellement d'augmenter la ressource aurifère historique de 520 000 onces d'or sur la propriété. Ce travail devrait s'échelonner sur les deux prochaines années. Soulignons, cependant, que la Société devra lever des fonds additionnels, soit par placements privés ou la conversion de bons de souscription, afin de poursuivre ses projets d'exploration lors des troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2005 (voir section 5 du présent rapport).

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

4.1 PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit résume les données financières sélectionnées de la Société pour les trois derniers exercices, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Exercices terminés les 31 décembre	2004 \$	2003 \$	2002 \$
		Redressé	
Produits	12 615	11 212	5 338
Perte nette	2 172 463	759 806	367 847
Perte de base et diluée par action	0.08	0.06	0.04
Actif total	1 544 408	1 372 641	436 423
Passif à long terme	-	-	-

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Société a enregistré une perte nette de 2 172 463 \$ (0,08 \$ par action) comparativement à une perte nette redressée de 759 806 \$ (0,06 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La perte nette de 2003 a été redressée de 122,128 \$ (options octroyées) pour refléter la comptabilisation du coût de rémunération selon les modifications du chapitre 3870 du manuel de l'ICCA (voir note 3 des états financiers consolidés). L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à la radiation des coûts de neuf (9) propriétés qui, après évaluation, ne rencontraient pas les objectifs corporatifs - soit Hébecourt, Cameron/Esther, Bellechasse, Etchemin, Montagne, Payne Bay, Palma, Barro Alto, et Santa Catarina - pour un montant totalisant 1 321 976 \$ (394 377 \$ en 2003).

La direction de la Société s'est donnée le mandat de concentrer ses efforts d'exploration à principalement identifier et acquérir à faible coût des propriétés minières d'envergure, principalement détenues en propriété exclusive, au Québec et au Brésil. Conséquemment, l'accroissement notable, en 2004, des activités de recherche et de financement de la Société en ce sens a généré une augmentation des dépenses afférentes, soit des coûts de recherche de biens miniers (365 537\$ en 2004 comparativement à 17 107\$ en 2003) ainsi que des dépenses promotionnelles (167 861 \$ en 2004 comparativement à 58 298 \$ en 2003). L'augmentation des honoraires professionnels, lesquels sont composés de frais de gestion, frais légaux et d'honoraires de vérificateurs, d'un montant de 103 961 \$ au cours de l'exercice est compensé par la diminution de 98 655 \$ des rémunérations sous forme d'options d'achat d'actions.

4.2 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	Exercice terminé le 31 décembre 2004				Exercice terminé le 31 décembre 2003 (redressé)			
	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$
Produits	297	2 587	4 548	5183	9 182	2 030	-	-
Perte nette	1 452 256	103 904	317 951	298 352	540 849	82 428	102 732	33 797
Perte de base et diluée par action	0.053	0.004	0.012	0.011	0.042	0.007	0.008	0.003

5. FLUX DE TRÉSORERIE ET SOURCE DE FINANCEMENT EN CAPITAL

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Société a émis 10 494 170 actions ordinaires (8 325 000 en 2003) pour une considération en espèces totale de 2 583 750 \$, avant frais d'émission (1 524 000 \$ en 2003), dans le cadre de placements privés, conversion de bons de souscriptions et exercice d'options. Ces émissions incluent :

- 1) la clôture, en décembre 2004, de deux placements privés accréditifs via l'émission de 1 672 500 actions pour une considération en espèces totale de 501 750 \$. De ce montant, 476 625 \$ (0 \$ en 2003) comprend des fonds accréditifs qui seront alloués aux travaux d'exploration sur les propriétés Barry et Malartic.
- 2) l'émission, à la fin décembre 2004, de 3 125 000 actions pour une considération en espèces totale de 750 000 \$, suite à la décision de Eurasia Holding AG, l'actionnaire principal de la Société, de convertir une portion de leurs bons de souscriptions. Ce montant n'apparaît pas à l'encaisse des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 car le chèque n'avait pas été déposé au compte de la Société. Les fonds ont été déposés au compte de la Société au premier trimestre 2005.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Société a émis 1 387 325 actions ordinaires (194 850 en 2003) pour une considération de 214 038 \$ (22 133 \$ en 2003) pour le paiement des intérêts sur les débetures et/ou le remboursement des débetures.

Enfin, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, 100 000 actions ordinaires (1 250 000 en 2003) ont été émises pour l'acquisition de propriétés d'exploration minières (Barry en 2004) pour une considération de 32 000 \$ (209 500 \$ en 2003).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Société a déboursé 1 073 626 \$ pour les travaux d'exploration (541 060 \$ en 2003) et 717 034 \$ (123 840 \$ en 2003) pour l'acquisition et rentes payables des propriétés minières. La Société est éligible à un remboursement de crédit d'impôt aux ressources et de droits miniers québécois pour un montant approximatif de 323 750 \$ suite aux travaux d'exploration effectués sur les propriétés Bellechasse, Barry et Etchemin en 2004. Ce montant n'a pas été comptabilisé dans l'exercice terminé le 31 décembre 2004, mais sera comptabilisé dans les sommes à recevoir aux états financiers du premier trimestre 2005, lorsque le montant exact du remboursement sera établi.

Au 31 décembre 2004, la Société avait des liquidités de 500 317 \$ (624 875 \$ en 2003) et un fonds de roulement de 145 334 \$ (673 511 \$ au 31 décembre 2003). Ces montants n'incluent pas le dépôt en circulation de 750 000 \$ résultant de la conversion des bons de souscription de Eurasia Holding AG. La Société avait donc un fonds de roulement de 895 334 \$ au début de l'exercice financier 2005, incluant 476 625 \$ réservé au fonds d'exploration.

Ces fonds permettront à la Société de rencontrer toutes ses obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. De plus, ces fonds sont suffisants pour couvrir les frais d'exploration (voir la section 3.5 du présent rapport) et tous les frais corporatifs pour les deux premiers trimestres de l'exercice 2005. La Société devra lever des fonds additionnels, soit par placements privés ou la conversion de bons de souscription, pour poursuivre ses projets d'exploration et combler les frais corporatifs lors des troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2005. En date de la rédaction ce rapport, Eurasia Holding AG avait indiqué à la Société son intention de convertir un deuxième lot de bons de souscription, pour une valeur de 750 000 \$, avant la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2005.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Société a effectué des opérations avec soit :

- 1) une compagnie de gestion dont le président de la Société est employé et directeur générale mais n'est pas un administrateur ni un actionnaire;

- 2) des compagnies dans lesquelles deux autres dirigeants/administrateurs de la Société sont administrateurs et actionnaires.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Les transactions entre la Société et les compagnies apparentées sont résumées à la note 13 des états financiers. Puisque la Société n'a aucun employé salarié, les trois dirigeants/administrateurs de la Société sont rémunérés par le biais de frais d'honoraires chargés à la Société par les compagnies apparentées. La Société a engagé des honoraires professionnels pour un montant de 152 700 \$ en 2004 (83 500 \$ en 2003 lors des deux derniers trimestres) avec les administrateurs et dirigeants de la Société, pour des services rendus, tels gestion, consultation, promotion et autres.

La Société a engagé des dépenses pour loyer, services administratifs et frais de bureau pour un montant de 39 034 \$ en 2004 (26 400 \$ en 2003) avec les compagnies apparentés, pour ces services rendus. La Société a aussi engagé des dépenses pour la recherche visant l'identification et l'acquisition de biens miniers pour un montant de 45 151 \$ en 2004 (0 \$ en 2003) avec une des compagnies apparentées, pour ces services rendus. Enfin, la Société a effectué des transactions reliées aux programmes d'exploration et d'acquisitions de biens miniers pour un montant de 738 383 \$ en 2004 (428 367 \$ en 2003) avec une des compagnies apparentés qui gère les travaux d'exploration pour la Société.

7. QUATRIÈME TRIMESTRE

Au cours du dernier trimestre de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la Société a :

- 1) radié les biens miniers reliés aux propriétés Bellechasse, Barro Alto, Santa Catarina et Palma, entraînant une perte additionnelle de 1 321 976 \$ à la fin de l'exercice (394 377 en 2003);
- 2) fait l'acquisition de la propriété Canadian Malartic pour une somme de 80 000 \$;
- 3) complété deux financements accreditifs en émettant 1 588 750 actions à 0,30\$, levant ainsi une somme de 476 625 \$ qui est réservée pour fin d'exploration en 2005.
- 4) bénéficié de la conversion de 3 125 000 bons de souscription de Eurasia Holding AG, à un prix de 0,24 \$, permettant à la Société de lever 750 000 \$. Ce montant n'apparaît pas à l'encaisse des états financiers de l'exercice 2004 car le chèque n'avait pas été déposé au compte de la Société. Les fonds ont été déposés au compte de la Société au premier trimestre 2005.

8. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 3 février 2005, la Société a annoncé que le régime d'options d'achat d'actions de la Société a été restructuré afin de le rendre conforme aux règles de la Bourse de Croissance TSX. Dans le cadre de la restructuration du régime, le nombre maximal d'options d'achat d'actions pouvant être émises a passé de 2 000 000 à 3 200 000 (ou 10 % des actions émises en circulation).

Le 1^{er} avril 2005, la Société a annoncé qu'elle avait fait l'acquisition, par le biais de jalonnement sur carte, de 41 claims dans les cantons de Launay et de Privat, situés en Abitibi, environ 75 km au nord de la propriété Canadian Malartic. La propriété Launay recouvre une zone d'altération potassique, située à la marge d'une intrusion porphyrique, mesurant 5000 mètres par 600 mètres. Cette zone recèle des indices d'or et de molybdène et le contexte géologique suggère un bon potentiel pour un gisement d'or de type porphyrique (faible teneur et fort tonnage). L'acquisition de cette propriété s'inscrit bien dans l'objectif corporatif de la Société d'explorer et de développer des gisements aurifères exploitables à ciel ouvert.

Lors du premier trimestre 2005, la Société a complété une première phase de compilation de données d'anciens forages sur la propriété Canadian Malartic, a entamé un programme de forages de 800 mètres sur la propriété Barry et a entamé un premier programme de forages de 2000 mètres sur la propriété Canadian Malartic.

9. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Les estimations comptables importantes utilisées lors de la préparation des états financiers incluent une estimation faite par la direction sur la valeur de récupération de ses propriétés minières et de ses frais d'exploration reportés ainsi que la valeur des coûts de rémunération et autres paiements à base d'actions.

Ces estimations impliquent un jugement considérable et pourraient être influencées par des facteurs importants qui ne sont pas sous le contrôle de la Société. Les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d'actions incluent les estimations à savoir quand les options et les bons de souscription peuvent être exercés et de la volatilité du prix de l'action. Le délai de l'exercice des options n'est pas sous le contrôle de la Société et dépendra d'une variété de facteurs incluant le prix des actions de la Société et des objectifs financiers des détenteurs de ces instruments. La Société a utilisé des données historiques pour déterminer la volatilité en conformité avec le modèle Black-Scholes, cependant la volatilité future est incertaine et le modèle a ses limites.

La récupération par la Société de la valeur inscrite des propriétés minières et des frais d'exploration reportés est basée sur les conditions du marché pour les métaux, les ressources minérales associées avec ses propriétés minières et les coûts futurs qui peuvent être requis pour la réalisation ultime d'une opération minière ou d'une disposition. La Société est dans une industrie qui est dépendante de plusieurs facteurs incluant les risques environnementaux, légaux et politiques, l'existence de réserves économiques et l'habileté de la Société d'obtenir un financement suffisant pour compléter le développement et le début d'opérations.

10. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Le chapitre 3870 du manuel de l'ICCA intitulé "Rémunérations et autres paiements à base d'action" a été modifié afin que toutes les formes de rémunérations à base d'actions soient constatées à titre de charge aux résultats à la juste valeur. Elle élimine le choix en vertu duquel la société pouvait présenter en note pro forma la charge découlant de l'octroi d'options d'achats d'actions à ses salariés et administrateurs. La Société a appliqué rétroactivement avec redressement de l'exercice 2003 ces modifications, lesquelles ont eu pour effet d'augmenter le déficit au début de l'exercice 2004 de 134 045 \$ et d'augmenter la perte nette de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 de 122 128 \$. Ces modifications n'ont aucun effet sur la situation financière de la Société.

En mars 2004, l'ICCA a publié l'abrégé du Comité sur les Problèmes Nouveaux numéro 146 (CPN-146), *Actions accréditives*, qui clarifie la date de reconnaissance du passif d'impôts futurs relié à la renonciation aux déductions fiscales. La Société a adopté de façon prospective les nouvelles recommandations et peut maintenant comptabiliser l'impact fiscal relié aux déductions renoncées à la date où la Société renonce aux déductions en faveur des investisseurs alors qu'auparavant l'impact fiscal n'était comptabilisé qu'au moment où les frais étaient engagés. La Société, cependant, ne comptabilise pas les impôts futurs car elle ne peut pas prévoir, de façon raisonnable, si ou à quel moment elle paiera des impôts. Cette norme n'a donc aucun effet sur la situation fiscale de la Société.

En février 2003, l'ICCA a émis la Note d'Orientation en Comptabilité numéro 14 (NOC-14), Informations à fournir sur les garanties qui clarifient les informations à fournir pour certaines garanties. La Société a adopté les nouvelles recommandations à compter du 1er janvier 2003. Cependant, la Société a déterminé qu'elle n'a émis aucune garantie nécessitant la présentation d'informations en vertu des principes comptables.

L'ICCA a publié une nouvelle norme intitulée «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», soit le nouveau chapitre 3110. Celle-ci est axée sur la constatation et l'évaluation des passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, lorsque ces obligations résultent de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur, ou de l'exploitation normale des immobilisations. Cette norme s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2004, mais n'a aucun effet sur la situation financière de la Société.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société comprennent l'encaisse, l'encaisse destinée aux travaux d'exploration, les titres négociables, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et les sommes à payer à des apparentés. La Direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques de taux d'intérêt, de devises ou de crédits importants pouvant résulter de ces instruments financiers. Compte tenu du caractère à court terme de ces instruments financiers, leur juste valeur se compare à leur valeur comptable.

12. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

STRUCTURE DU CAPITAL AU 26 MARS 2005 (EN CIRCULATION)

ACTIONS ORDINAIRES	32 061 695
OPTIONS	1 535 000
BONS DE SOUSCRIPTION	9 683 750
PLEINEMENT DILUÉ	43 280 445

Les actions de la Société transigent sur la Bourse de croissance TSX (symbole OSK) et sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Eurasia Holding AG, une compagnie privée allemande, est l'actionnaire majoritaire de la Société, contrôlant 39.3% des actions émises. Eurasia détient également 9 000 000 des bons de souscriptions émis, qui peuvent être exercés à un prix variant entre 0,30\$ et 0,36\$.

13. RISQUES ET INCERTITUDES

L'énoncé qui suit revoit un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient affecter les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

Risque financier

La Société n'a pas encore déterminée si ses propriétés contiennent des réserves aurifères qui peuvent être exploitées de façon économique. Dans l'avenir, des fonds additionnels pourront être requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur. La source de fonds futurs disponibles à la Société est l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. De plus, même si un tel financement était complété avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'il sera obtenu moyennant des modalités favorables à la compagnie, ou qu'il lui fournira des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la compagnie et sa situation financière.

Risques sur les titres de propriété

Bien que la Société ait obtenu des opinions sur les titres de certaines de ses propriétés, et ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société.

Risque lié aux conditions de l'industrie

L'exploration et la mise en valeur des ressources minières comportent des risques significatifs que même une évaluation soignée alliée à l'expérience et au savoir-faire ne peuvent éviter. Bien que la découverte d'un gisement puisse s'avérer extrêmement lucrative, peu de terrains faisant l'objet d'une prospection deviennent par la suite des mines productrices. Des dépenses importantes peuvent s'avérer nécessaires aux fins d'établir les réserves de minerai, d'élaborer les procédés métallurgiques et de construire les

installations d'extraction et de traitement sur un site particulier. Il est impossible de fournir une assurance à l'effet que les programmes d'exploration et de mise en valeur prévus par la compagnie engendreront une exploitation minière rentable. La viabilité économique d'un gisement minéral dépend de nombreux facteurs, dont certains tiennent aux caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille, sa teneur et sa proximité à l'infrastructure ainsi que le caractère cyclique du cours des métaux et la réglementation gouvernementale dont celle visant les prix, les redevances, les limites de production, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut être évaluée de façon précise, mais leur effet peut faire en sorte que la compagnie ne fournisse pas un rendement adéquat sur la mise de fonds.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la compagnie doivent être en conformité avec diverses lois qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. L'exploration et la mise en valeur sont assujetties à des dispositions législatives et réglementaires sur la protection de l'environnement. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet très négatif sur les opérations de la Société.

14. INFORMATION ADDITIONNELLE ET DIVULGATION CONTINUE

La Société divulgue régulièrement toute information importante par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers trimestriels sur le site internet de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur son site internet à www.osisko.com.

Le 25 avril 2005

(signé) Robert Wares

Robert Wares

Président et Chef de la direction

Le 25 avril 2005

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen

Secrétaire et directeur de l'exploitation